



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 24 octobre 2017 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. C. Asse. E. Bardeau. C. Hamel. M. Lepaisant. V.H. Desous. J.P. Crozet  
C. Grelé. J.M. Tréhet. E. Legoux  
S. Boire. M. Lebon. M. Barbenchon. N. Drieu. R. Charlemaine.  
V. Gicquel-Auzannet. B. Jules-Gautier. I. Guého.

Excusés : E. Aubert. F. Deterpigny. H. Larose. S. Gout. E. Huet. J.M. Eude

Absents : A.P. Dupont. V. Tréhet. P. Carré

- Procurations :  
Hélène Larose donne procuration à Yves Deshayes  
Florence Deterpigny donne procuration à Christophe Hamel  
Sylvestre Gout donne procuration à Sandrine Boire  
Edith Aubert donne procuration à Christian Asse  
Jean-Michel Eude donne procuration à Victor-Henry Desous  
Eric Huet donne procuration à Martine Barbenchon
- Désignation du secrétaire de séance :  
Sandrine Boire est désignée secrétaire de séance

### **Approbation du Procès verbal de la séance du 26 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### SDEC – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Yves DESHAYES expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipes communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

- REND un avis favorable à l'adhésion de la Communauté Cœur de Nacre au SDEC.

#### **SDEC – RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE GUILBERVILLE**

**Yves DESHAYES** expose que la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny les Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny sur Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la Ville de Torigni sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune nouvelle de Torigny les Villes a décidé par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'Electricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable sur le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE**

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'entretien et la gestion des équipements et activités socioculturels d'intérêt communautaire (école de musique et bibliothèques).

Elle a décidé de mettre en place des boîtes à livres sur le territoire intercommunal pour favoriser l'accès à la culture, et ce en partenariat avec le Lion's Club. La Commune est également partie prenante à cette convention dans la mesure où elle met à disposition son domaine public pour l'implantation des boîtes à livres.

Les boîtes à livres sont des bibliothèques de rue. Le principe des boîtes à livres est une boîte d'échanges de livres dans une ville, chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, en privilégiant ainsi l'accès à la culture pour tous.

Les boîtes à livres seront fabriquées par le Lion's Club.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat tripartite.

#### **II - FINANCES**

## DECISIONS MODIFICATIVES

**Yves DESHAYES** présente les réajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 en cours pour le budget de la Ville – immeuble Eugène Pian – Marché Couvert – Eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE PROCEDER aux ajustements des crédits présentés

### **BUDGET VILLE**

#### **Investissement Recettes**

021 – Virement de la section de fonctionnement	17 615 €
1318 – Autres	11 950 €

**TOTAL** **29 565 €**

#### **Investissement Dépenses**

2031 – Frais d'études	11 495 €
2051 – Logiciels	4 170 €
2041582 – Autres groupements – bâtiments et installations	2 700 €
21311 – Hôtel de ville	4 500 €
2184 – Mobilier	2 700 €
2188 – Autres	4 000 €

**TOTAL** **29 565 €**

#### **Fonctionnement Recettes**

70848 – Mise à dispo autre collectivité	- 40 000 €
73111 – Contributions directes	8 271 €
7411 – Dotation forfaitaire	27 614 €
74121 – Dotation solidarité rurale	92 949 €
74127 – Dotation nationale de péréquation	6 710 €
74833 – Compensation taxe professionnelle	- 3 408 €
74834 – Compensation exo taxes foncières	- 506 €
74835 – Compensation exo taxe habitation	27 749 €

**TOTAL** **119 379 €**

#### **Fonctionnement Dépenses**

023 – Virement à la section d'investissement	17 615 €
60636 – Vêtements de travail	1 500 €
6156 – Maintenance	20 000 €
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération gestion	33 000 €
67441 – Subvention aux budgets annexes	3 545 €
678 – Autres charges exceptionnelles	43 719 €

**TOTAL** **119 379 €**

### **BUDGET ANNEXE IMMEUBLE RUE EUGENE PIAN**

#### **Fonctionnement Recettes**

752 – Revenus des immeubles	- 3 055 €
-----------------------------	-----------

774 – Subventions exceptionnelles	4 755 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 €</b>

**Fonctionnement Dépenses**

60611 – Eau et assainissement	1 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 €</b>

**BUDGET ANNEXE MARCHE COUVERT**

**Investissement Dépenses**

13918 – Subv Autres inscrites au compte de résultat	1 210 €
2031 – Frais d'études	- 1 210 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**Fonctionnement Recettes**

774 – Subventions exceptionnelles	- 1 210 €
777 – Quote-part subvention investissement	1 210 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Investissement Recettes**

021 – Virement de la section d'exploitation	- 4 902 €
281531 – Réseaux d'adduction d'eau	5 230 €
28181 – Installations générales	26 €
<b>TOTAL</b>	<b>354 €</b>

**Investissement Dépenses**

21531 – Réseau d'adduction d'eau	354 €
<b>TOTAL</b>	<b>354 €</b>

**Fonctionnement Dépenses**

6061 – Fournitures non stockables	- 390 €
6228 – Divers	36 €
023 – Virement à la section d'investissement	- 4 902 €
6811 – Dotations amortissements	5 256 €

**TOTAL**

Béatrice JULES-GAUTIER demande pourquoi la commission des finances ne s'est pas réunie sur ce sujet. Elle précise que les commissions ne se réunissent plus et qu'elle n'est plus informée.

Yves DESHAYES indique que pour les ajustements, il ne réunit pas la commission.

**DEMANDES DE SUBVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les demandes de participations financières reçues en mairie des écoles maternelles publique et privée, au profit de l'organisation de l'arbre de Noël,

Etant donné le montant forfaitaire de 10 € par enfant fixé par le conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE D'OCTROYER une subvention à hauteur de 1 170 € pour l'école publique (correspondant à une participation de 117 enfants) et de 320 € au profit de l'école privée du Bon Pasteur (correspondant à une participation de 32 enfants).

### III – AMENAGEMENTS – TRAVAUX

#### CONSTRUCTION DU DEMI-DIFFUSEUR DE LA HAIE TONDUE

Contexte :

Le décret n°2015-1046 du 21 août 2015 a approuvé les avenants aux conventions passées entre l'Etat et la SANEF (société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France) d'une part, et entre la SAPN (société des autoroutes Paris-Normandie) d'autre part, pour la concession de construction, d'entretien et d'exploitation des autoroutes.

Un PRA (plan de relance autoroutier) va permettre de financer diverses opérations, notamment l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A13 entre Pont l'Evêque et Dozulé, ainsi que le complément du demi-diffuseur n° 29 de la Haie Tondue.

Cette section de l'autoroute A13, mise en service en 1976, n'est plus adaptée aux exigences du trafic d'aujourd'hui (+ de 40 000 véhicules/jour).

Le projet :

Les travaux d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A13 ont commencé en mars 2017.

Pour la réalisation du demi-diffuseur, le projet définitif consiste à déplacer la RD16 de quelques mètres afin de permettre un raccord entre les giratoires nord et sud, et créer une bretelle d'entrée et de sortie Caen/Paris. Il est prévu la pose d'écrans acoustiques et la réalisation de 6 bassins de rétention des eaux.

Il est constaté que la création du demi-diffuseur n'est pas aujourd'hui actée par l'Etat.

Considérant l'intérêt de ces travaux pour le développement économique, que la zone de la Haie Tondue est la seule réserve foncière qui peut s'étendre, que la difficulté de se rendre sur Caen est un frein pour les entreprises, que ce demi-diffuseur se trouve à un carrefour où l'accès pour l'A13 est primordial pour les zones d'activités existantes et futures du territoire et des territoires voisins.

Considérant l'engagement du Département du Calvados portant sa participation à 1 million d'euros.

Considérant l'engagement de la Région portant sa participation à 1 million d'euros.

Considérant que la participation de ces deux collectivités est donc portée à 2 millions d'euros, participation substantielle au regard des deux bretelles à créer, dont le coût est évalué à 3 millions d'euros.

Considérant la volonté de la SAPN de voir aboutir ce projet de demi-diffuseur,

Pour pallier à ce manque financier, compte tenu des engagements de nos collectivités,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE DEMANDER
  - o Aux services de l'Etat d'examiner des solutions palliatives à l'écart financier,
  - o A Mme la Ministre sa bienveillance au regard objectif de l'engagement des collectivités sur leur participation et de l'importance de créer ce demi-diffuseur.

### IV - PERSONNEL

#### CREATIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en raison de l'absence de recrutements de fonctionnaires sur le poste de jardinier et sur le poste d'adjoint technique, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint administratif afin d'assurer les missions au sein du Point Info 14.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE DE CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017
  - un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le Point Info 14
  - un emploi non permanent d'Adjoint Technique à temps complet pour le poste d'ASVP
  - un emploi non permanent d'Adjoint technique à temps complet pour le poste de jardinier

Etant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### V- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN VERTU

#### DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

DEC2017\_09\_13 : Don de 4 poupées de Melle CAUTRU d'une valeur de 50 € chacune, soit 200 € par M. et Mme ELIOT en date du 30 juillet 2017. Ces poupées seront conservées à l'Espace Culturel les Dominicaines.

Yves DESHAYES propose au conseil municipal de délibérer à huis clos pour un dossier confidentiel. Il précise que ce point est strictement confidentiel et cette confidentialité est une des conditions essentielles du protocole et que toute violation de cette confidentialité expose à des poursuites pénales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de délibérer à huis clos.

### **DIVERS**

Christian ASSE tient à apporter les précisions demandées lors du dernier conseil municipal sur les bornes de recharges électriques. 217 bornes dans le Calvados, sur notre secteur (de la Rivière St Sauveur à Villers sur mer et St Philbert des Champs, il existe une vingtaine de bornes. Le nombre moyen de recharges mensuelles est de 36 ce qui fait une moyenne de recharge par bornes de 1.8. La durée moyenne d'une recharge est de 109 minutes. En revanche depuis le début de l'année dans notre secteur, les 3 premières bornes qui rechargent le plus sont celles de Trouville quai Fernand Moureaux avec 45 recharges au mois de juillet celle de la place Foch à Pont l'Evêque avec 24 recharges et la 3<sup>ème</sup> gare routière d'Honfleur avec 11 recharges.

### **CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE**

10h00 départ de la Mairie vers la place Foch

11h00 messe

12h30 délégation pour le cimetière

### **REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL**

Prochaines réunions du conseil municipal le :

- Mardi 21 novembre 2017 à 18 h 30
- Mardi 12 décembre 2017 à 18 h 30

La séance publique est levée à 19h10.